



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales

Pôle arrêtés

23/AR65

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le 09 MAI 2023

23/AR65 DESIGNATION DE MONSIEUR LAURENT JEROME EN QUALITE DE REPRESENTANT DU MAIRE AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DEPARTEMENTALE DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité, modifié,

VU l'arrêté préfectoral CCDSA n°15/183 en date du 16 décembre 2015 portant création de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité dans le département du Var,

VU l'arrêté préfectoral n°18/191 en date du 27 décembre 2018 portant désignation des membres de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU le décret n° 2020-806 du 29 juin 2020 relatif à certaines commissions à caractère consultatif relevant du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

ATTENDU qu'il convient de donner délégation en matière de Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Laurent JEROME, 5^{ème} Adjoint au Maire, pour les missions confiées au Maire par le Code de la Construction et de l'Habitation en matière d'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public, notamment pour siéger au sein de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité en qualité de représentant titulaire des propriétaires et exploitants d'établissement recevant du public.

ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Laurent JEROME, 5^{ème} Adjoint au Maire.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 3 mai 2023

Josée MASSI
Maire de Toulon



Transmis au contrôle de légalité le : 09 MAI 2023

Publié le : 09 MAI 2023

Acte à classer**23AR65**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-09T11-11-01.01 (MI244939210)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230503-23AR65-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte :

23/AR65 DESIGNATION DE MONSIEUR LAURENT JEROME EN QUALITE
DE REPRESENTANT DU MAIRE AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
DEPARTEMENTALE DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Date de décision : 03/05/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentantsIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : 23AR65 DESIGN. M. JEROME
COMMI CONS DEP SECU ET
ACCESS.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 09/05/23 à 11:11

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis

Date 09/05/23 à 11:11

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception

Date 09/05/23 à 11:17